

Edito

Un Règlement d'Assainissement pour le SIAAP

Le SIAAP assure l'assainissement collectif de Paris, des départements de la petite couronne et de plusieurs agglomérations de la grande couronne. Au total ce sont les eaux usées de plus de 8 378 000 habitants, de 301 communes et de 7 500 acteurs économiques qui sont traitées dans ses installations.

En 2004 le SIAAP a décidé de se doter d'un Règlement d'assainissement (RA). Pour son élaboration, le SIAAP a sollicité la participation des acteurs institutionnels, des représentants des services d'inspection des installations classées et de l'activité économique. C'est à ce titre qu'AFINEGE a participé aux groupes de travail.

Le règlement définit, en 6 chapitres et 45 articles, les conditions et modalités auxquelles sont soumis les branchements directs dans le réseau interdépartemental et les déversements d'effluents collectés par les réseaux situés en amont de la zone de compétence du SIAAP.

Les eaux industrielles, c'est-à-dire les eaux usées issues des activités économiques, sont visées par le chapitre 3. Ce dernier précise les règles d'admissibilité des effluents, les caractéristiques des branchements, les conditions de contrôle et rappelle la nécessité pour les entreprises de détenir une autorisation et une convention de déversement. A ce sujet, il était important pour AFINEGE que les acteurs économiques n'aient à faire qu'à une seule entité administrative. Cela est acté par le RA : l'interlocuteur est le gestionnaire du réseau qui reçoit l'effluent (cf. logigramme méthodologique de l'annexe 3 du RA). Les caractéristiques des effluents seront définies par rapport aux valeurs de rejet fixées dans l'arrêté dit « intégré » du 2 février 1998.

Le règlement d'assainissement, adopté par le conseil d'administration du SIAAP le 14 décembre 2005, est disponible auprès du SIAAP et d'AFINEGE.

Christian Lecussan – Directeur AFINEGE (Association Francilienne des Industries pour l'Étude et la Gestion de l'environnement) – www.afinege.org

Agenda

Optimiser les performances environnementales de votre entreprise : pourquoi et comment ? Organisé par la CCIP Val-de-Marne le 11 octobre à Créteil. www.environnement.ccip.fr

Evaluation du risque chimique, formation proposée par AFINEGE le 19 octobre à Puteaux. www.afinege.org

Concilier sites pollués et renouvellement urbain. Colloque organisé par l'ADEME les 24 et 25 octobre à Paris. www.ademe.fr

Filières et recyclage, colloque organisé par l'ADEME les 7 et 8 novembre à Paris. www.ademe.fr

Actualités

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Depuis le 1^{er} septembre, le registre des producteurs est opérationnel à l'adresse suivante : <https://registredeeee.ademe.fr>

Performance environnement 94

La CCIP du Val-de-Marne lance une opération pour accompagner un groupe d'entreprises dans la mise en place d'une démarche environnementale, voire dans l'obtention de la certification ISO 14001. www.environnement.ccip.fr

Feu vert du Ministre de l'Economie pour le développement du Flex-Fuel

Parmi les objectifs ambitieux de développement de la filière biocarburant, le gouvernement veut favoriser le lancement des véhicules Flex-Fuel en France en autorisant l'installation de 500 pompes vertes au bioéthanol (E85) en 2007. www.afinege.org

Comment faire des économies d'énergie ?

Hausse des prix, impacts sur l'effet de serre, les fournisseurs d'énergie doivent inciter leurs clients à réaliser des économies d'énergie. www.environnement.ccip.fr

Dossier de demande de certificats d'économies d'énergie

Consulter le dossier d'information relatif aux certificats d'énergie sur le site de la DRIRE. www.ile-de-france.drire.gouv.fr

TECOMAH propose "Les Matinales"

TECOMAH propose un cycle de formation et de rencontre/débats sur le thème « Le Paysage, acteur du Développement Durable » www.environnement.ccip.fr

Les sites pollués franciliens à responsables défaillants

La Délégation Ile-de-France de l'ADEME gère plusieurs sites à responsable défaillant. Elle peut être amenée à prendre en charge tout ou partie des opérations qui incombent à un responsable (exploitant ou propriétaire) de site, si la solvabilité de ce dernier est défaillante. <http://ile-de-france.ademe.fr>

Les gaz à effet de serre (GES)

Pourquoi et comment réduire les GES : phénomène et conséquences de l'effet de serre, mesures prises aux plans international (protocole de Kyoto), européen et français (plan climat, PNAQ, ...). www.environnement.ccip.fr

Le CIEPE est un réseau placé sous le parrainage de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui rassemble les partenaires suivants :



Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – 27 avenue de Friedland 75008 Paris – Tél : 01 55 65 77 05 – environnement@ccip.fr